



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX RÉUNION DU 24 JUIN 2019

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL EMPLOI & NUMÉRIQUE Développement Économique

ZAC des Merisiers à Germainville : Maîtrise foncière :
approbation des dossiers d'enquêtes publique et parcellaire

N°2019- 186

215 Documents d'urbanisme

Rapporteur : Gérard HAMEL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	66
Nombre de pouvoirs	9
Votants	75

L'an 2019, le 24 juin à 19 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 18 juin, s'est réuni à MAILLEBOIS, sous la Présidence de Monsieur Gérard HAMEL.

Étaient Présents

Mme QUENTIN (Abondant), M. CAPERAN (Allainville), Mme LE BIHAN (Anet), M. RIVIERE (Aunay-sous-Crécy), M. MOUCHARD (Berchères-sur-Vesgre), Mme CROIBIER (Bérou-la-Mulotière), Mme GRUPPER-GERSET (Boncourt), **M. BARBIER** (Brezolles), M. LEROMAIN (Broué), M. SANIER (Bû), Mme DE VOS (Charpont), **M. GABORIAU** (Châteauneuf-en-Thymerais), **M. LETHUILLIER** (Chérisy), M. AMELOT (Crucey-Villages), **M. HAMEL** (Dreux), **M. LEMARE** (Dreux), **M. GABRIELLI** (Dreux), M. LEROUX (Dreux), M. ROSSION (Dreux), Mme IMERRADEN-BERDANE (Dreux), M. MAGER MAURY (Dreux), Mme RENAUX-MARECHAL (Ecluzelles), M. DEBACKER (Escorpain), M. LEPORTIER (Ezy-sur-Eure), **Mme ROUSSET** (Ezy-sur-Eure), M. BOISNARD (Fessanvilliers-Mattanvilliers), Mme BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts), M. MOREAU (Garnay), M. BIEUVILLE (Germainville), M. MALHAPPE (Gilles), Mme POUSSARD (Guainville), M. MAISONS P (Ivry-la-Bataille), Mme LAMY (La Chapelle Forainvilliers) M. GAUTIER (Louvilliers-en-Drouais), **M. FILLON** (Luray), M. MAISONS C (Maillebois), M. DEPOND (Marchezais), Mme BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé), M. HUDEBINE (Mézières-en-Drouais), **M. MARIE** (Ormoy), M. MATELET (Ouerre), M. MASSOT (Prudemanche), M. COCHELIN (Sainte-Gemme-Moronval), Mme CHAMPAGNE (Saint-Jean-de-Rebervilliers), **M. SOURISSEAU** (Saint-Lubin-des-Joncherets), M. DAHURON (Saint-Maixme-Hauterive), **M. RIEHL** (Saint-Rémy-sur-Avre), Mme GUILLEMAIN (Saint-Rémy-sur-Avre), M. BLANCHARD (Saint-Sauveur-Marville), M. GOURDES (Saussay), M. LANGÉ (Serazereux), Mme DESEYNE (Serville), M. GALLAND (Sorel-Moussel),

Mme MINARD (Tremblay-les-Villages), **M. FRARD** (Vernouillet), M. STEPHO (Vernouillet), Mme QUERITE (Vernouillet), M. LESAGE (Vernouillet), Mme MARY (Vernouillet), M. RIGOURD (Villemeux-sur-Eure).

Suppléances

M. AUGRAS (Châtaincourt) est suppléé par Mme MARIGINIER (Châtaincourt)
M. LAVIE (Garancières-en-Drouais) est suppléé par M. CENIER (Garancières-en-Drouais)
Mme POULET (Rueil-la-Gadelière) est suppléée par M. GODEFROY (Rueil-la-Gadelière)
M. PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) est suppléé par Mme ROUSSEL (La Chaussée d'Ivry)
M. DEUTSCH (Rouvres) est suppléé par Mme LAVACHERIE (Rouvres)
M. GUERRIER (Thimert-Gâtelles) est suppléé par Mme LAMBERT-SEBASTIANELLI (Thimert-Gâtelles)

Pouvoirs

M. DERBALI (Dreux) **donne pouvoir** à M. LEROUX (Dreux)
Mme DE LA GIRODAY (Dreux) **donne pouvoir** à M. LEMARE (Dreux)
M. ALIM (Dreux) **donne pouvoir** à M. ROSSION (Dreux)
M. LE DORVEN (Dreux) **donne pouvoir** à Mme MINARD (Tremblay-les-Villages)
M. GAMBUTO (Dreux) **donne pouvoir** à M. MAGER MAURY (Dreux)
Mme HENAUX (Ivry-la-Bataille) **donne pouvoir** à M. P. MAISONS (Ivry-la-Bataille)
M. CRABÉ (Saint-Ange-et-Torçay) **donne pouvoir** à Mme DESEYNE (Serville)
Mme FINK (Saint-Lubin-des-Joncherets) **donne pouvoir** à M. SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets)
Mme MANSON (Vernouillet) **donne pouvoir** à M. STEPHO (Vernouillet)

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Christian MAISONS

Par délibération n°2019-57 du 8 février 2019, le Conseil communautaire a sollicité la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Merisiers à Germainville auprès de la Préfecture d'Eure-et-Loir et engager la procédure d'acquisition des parcelles, au besoin en recourant à l'expropriation.

Le Conseil communautaire est aujourd'hui appelé à se prononcer sur le dossier de déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire qui sera transmis à Madame la Préfète d'Eure-et-Loir.

La note explicative de ce dossier est jointe au présent rapport.

La ZAC des Merisiers a été créée par délibération de la Communauté de communes des Villages du Drouais le 4 juin 2008. Cette ZAC s'étend sur environ 40 hectares, bordée au sud par la RN 12 et au nord par la voie ferrée. La route départementale 136 coupe cette zone en deux et en assure la desserte, notamment depuis la RN 12.

Plus de dix ans après la création de la ZAC, plus de la moitié du foncier n'est pas occupé par des activités économiques. Et ce foncier n'est pas maîtrisé par la collectivité ; la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'est substituée à la Communauté de communes des villages du Drouais le 1^{er} janvier 2014 qui n'a donc pas pu aménager les terrains en vue d'accueillir des entreprises.

La ZAC des Merisiers est classée en 1AUX au PLU de Germainville. La vocation structurante de cette zone d'activités a ensuite été reprise dans le schéma directeur de l'offre économique approuvé par délibération du 29 juin 2015 de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au titre de l'offre « connectée » à développer. Dans ce schéma, la Zone des Merisiers à Germainville est fléchée comme l'un des pôles productifs supports du territoire de l'Agglomération.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) présenté lors de la séance de ce jour a intégré le schéma directeur de l'offre économique dans ces dispositions prescriptives.

Ces différents documents de programmation prennent donc tous acte de la vocation économique du site concerné par l'enquête publique et l'enquête parcellaire, site localisé à la jonction de deux marchés économiques : celui de l'Eure-et-Loir, représenté par Dreux, et celui des Yvelines, département d'Île-de-France, à fort dynamisme économique.

Ce dynamisme se trouve renforcé par le projet de future autoroute A 154, dont l'utilité publique a été déclarée par le Décret n° 2018-576 du 4 juillet 2018. Dans cette perspective, la RN 12, qui borde la ZAC, bénéficiera de travaux d'aménagement et d'élargissement pour la relier à l'échangeur de la Pyramide, commune de Vert-en-Drouais. La ZAC se situera à environ 13 km du futur échangeur autoroutier.

Vu la délibération n° 2019-57 du 8 février 2019

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (moins deux abstentions),

- ▼ **Approuve** le dossier d'enquête publique et d'enquête parcellaire annexés,
- ▼ **Demande** à la Préfète de lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique et l'ouverture d'une enquête parcellaire
- ▼ **Autorise** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents et actes relatifs à ce sujet.

Ainsi délibéré,

Et ont, tous les membres présents, signé au registre.

Gérard HAMEL
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20190624-2019-186-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2019

Notification : 04/07/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

